



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E106714

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2024

ÉDITÉ LE 15/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS

Siret : 529 699 555 00031

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4408486

Assurance Responsabilité Travaux :

AREAS 08411811Y

Assurance Responsabilité Civile :

AREAS 08411811Y

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : GAGNAIRE LAURENT

5 RUE HENRI LELARGE
QUARTIER LA NEUVILLETTE
51100 REIMS

Téléphone : 03 26 87 47 57

Fax :

Portable : 06 75 21 78 25

Site Internet : www.laurentgagnaire.fr

E-mail : ets.gagnairelaurent@orange.fr

Responsabilité légale :

GAGNAIRE LAURENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/07/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	26/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/07/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.